



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 14 décembre 2017
Procès-verbal n°267**

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
M. Philippe Tièche (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Cecilia Schäfer

Excusés : MM. Philippe Gillabert et Olivier Matthey-Jonais

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 266 de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2017
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions de l'AG de l'ACG du 22 novembre 2017 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjointes
5. Rapport de la commission plénière du 14 novembre 2017 et prise de position sur les propositions faites par Poste CH SA
6. Rapport de la séance des représentants des conseils municipaux d'Avully, d'Avusy et de Cartigny du 20 novembre 2017
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

M. Dethiollaz, président, ouvre la séance à 18h30 et prie de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur Olivier Matthey-Jonais.

Le président demande l'approbation du Conseil municipal de rajouter un point 7, afin de prendre position sur le projet de création d'une nouvelle station de base de téléphonie mobile (antenne) soumise à enquête publique.

1. Approbation du PV n° 266 de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2017

Approuvé à l'unanimité.

2. Communications et échancier du Bureau du Conseil municipal

Démission d'un conseiller

M. Dethiollaz informe de la démission de **M. Gillabert** avec effet immédiat. La personne qui lui succèdera n'est pas connue à ce jour.

Agenda CM

Les dates du CM pour fin 2018 et début 2019 ont été envoyées à tous les conseillers. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Composition des commissions

Lors de la prochaine séance du CM du 25 janvier 2018, et à la suite des derniers changements de conseillères-conseillers, un tour d'horizon des commissions et des membres sera effectué. Chaque groupe est invité à en discuter afin d'effectuer d'éventuels changements.

Association « Espace liens »

L'association Espace-lien remercie les membres de la commission des affaires sociales pour lui avoir renouvelé sa confiance et attribué une nouvelle subvention de CHF 1'500.- concernant son projet d'espace de jeux et de rencontre parents-enfants à Bethleem.

Pétition en faveur de la mobilité douce

Une pétition en faveur de la mobilité douce, soutenue par Pro Vélo Genève et 429 médecins du Canton, a été distribuée aux conseillers. **M. Baudin** propose de renvoyer cette question en commission Espaces publics, routes et environnement.

Cette proposition est acceptée à la majorité des membres présents.

Lettre Stop TISA

Un courrier du comité de l'association « Stop TISA » est parvenu au bureau du Conseil. **M. Dethiollaz** fait un résumé de la situation et ouvre le débat. **M. Fuser** estime qu'il est important de soutenir Stop TISA. **M. Fuchs** considère que ce soutien serait cohérent avec celui qu'ayant soutenu le maintien de la Poste, il serait incohérent de ne pas soutenir également une démarche défendue par l'association Stop TISA. En outre, de nombreuses communes se sont déjà déclarées « hors TISA », dont Carouge et la Ville de Genève. Adhérer au comité Stop Tisa et/ou déclarer la commune d'Avully « hors TISA » pourraient être deux options à suivre. **M. Dethiollaz** propose que le Conseil municipal se positionne commune « hors TISA » à travers une résolution, à l'instar de la commune du Grand-Saconnex.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Décision ACG relative au financement de la construction d'une passerelle sur le Rhône

Le projet de construction d'une passerelle sur le Rhône a été rejeté par une majorité de conseillers municipaux. La passerelle sera donc peut-être construite, mais sans le financement du Fonds intercommunal (FI).

Echéancier CM

M. Dethiollaz informe que l'échéancier a été mis à jour avec, notamment, la suppression du point concernant la souche de la ferme Brand.

3. Décisions de l'AG de l'ACG du 22 novembre 2017 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux

Au sujet de la prise en charge, par le FI, d'un montant de Frs 60'000.- pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus, **Mme Minasso-Rota** estime que les moyens mis pour ce service sont trop élevés en regard de son utilité. **Mme Scheibler** informe qu'elle s'est abstenue sur ce vote à l'AG de l'ACG. Elle rappelle que la commune n'a plus de Bibliobus, les horaires ayant été jugés inadéquats et que, depuis lors, le budget pour la bibliothèque gérée par GenA a été augmenté. **M. Riem** tient à préciser que seules deux communes se sont abstenues lors de ce vote, soit Avully et Russin.

Une résolution sur ce sujet sera portée à l'ordre du jour du CM du mois de janvier 2018.

4. Communications du maire et des adjointes

Renouvellement conduites d'eau à Epeisses

Les SIG interviendront en février 2018, si tout va bien. Le chantier devrait durer 3 mois. La mairie a demandé qu'une séance d'information aux riverains soit organisée fin janvier.

Festival AntiGel

Dans le cadre du festival, un brunch sera organisé le dimanche 4 février 2018 à la salle polyvalente, entre 12h15 et 13h45, suivi d'un concert (pianiste : Tom Rodgeron) de 14h00 à 15h15.

Abattage d'un tilleul dans le préau de l'école

L'abattage a dû être fait dans l'urgence. Un nouvel arbre sera replanté, et il est envisagé, à cette occasion, d'organiser un événement autour de la plantation avec les élèves de l'école.

Subvention exceptionnelle au Burkina-Faso

Suite à une mauvaise récolte dans la région de Pô, au Burkina Faso, des enfants burkinabés ne mangent pas à leur faim. En conséquence, toutes les communes de la Champagne ont accepté d'accorder au centre de formation de Pô une rallonge exceptionnelle de Frs 1'500 à Frs 2'000. Il est donc proposé aux conseillers, soit de décider de dépasser le budget 2017, soit d'attendre la commission des affaires sociales du 11 janvier et de prendre alors sur le budget 2018. **Mme Jendoubi** ajoute que l'association donne beaucoup de son temps afin de récolter de l'argent pour le centre de Pô. **MM. Fuchs** et **Fuser** plaident pour une action rapide au vu de l'urgence. Au contraire, **M. Baudin** et **Mme Papaioannou** préfèrent attendre la commission des affaires sociales du 11 janvier. **Mme Scheibler** précise que l'urgence n'existe plus, toutes les autres communes de la Champagne ayant déjà versé une aide supplémentaire.

A la majorité des membres présents, il est décidé de renvoyer cette question à la prochaine commission des affaires sociales du 11 janvier.

5. Rapport de la commission plénière du 14 novembre 2017 et prise de position sur les propositions faites par Poste CH SA

M. Dethiollaz résume la teneur de la commission plénière du 14 novembre, qui s'est tenue en présence de deux représentants de la Poste, Mme Maude Chollet, spécialiste du développement du réseau et M. Jean-Daniel Florey, responsable pour la région Lac Léman Ouest. Auparavant, une centaine de manifestants avaient accueilli fraîchement la délégation de la Poste.

Il ressort avant tout les résultats pour la Poste d'Avully pour les années 2010 à 2016 :

- Versements : -3%
- Retrait d'envois : + 59%
- Lettres : +9%
- Colis : +63%

Selon la Poste, l'utilisation est faible, en particulier pour les clients privés, et en fin de compte, la rentabilité de la Poste d'Avully est clairement négative.

En conséquence, la Poste propose deux alternatives :

- Créer une filiale en partenariat (épicerie, tabac, etc.).
- Un service à domicile : le facteur se déplace sur demande.

Dans le cas d'Avully, la Poste privilégie le partenariat.

En conclusion, la commission a décidé à l'unanimité de maintenir la résolution du 30 juin 2017 dans laquelle le CM s'oppose catégoriquement à la fermeture de la Poste d'Avully, et d'attendre la présentation, au printemps 2018, par les représentants de Poste CH SA, des résultats 2017 de l'office d'Avully.

Il a également été proposé de faire un tout ménage afin de sensibiliser la population et l'encourager à fréquenter plus assidument son office postal pour toutes les opérations, dans le but de retarder au maximum sa fermeture.

M. Riem a noté que les représentants de la Poste ont lâché du lest concernant les cases postales, tout en reconnaissant leur utilité. **M. Riem** rappelle que Châtelaine a réussi à repousser la fermeture de sa Poste jusqu'à 2020. Ce résultat est encourageant. Il rapporte tout de même que la commune de Soral se dit assez satisfaite du service porte à porte de la Poste (solution «service à domicile»). **M. Riem** conclut en estimant que la fermeture de la Poste d'Avully semble inévitable à moyen terme et qu'il s'agit avant tout de retarder au maximum cette échéance.

Sans autre remarque et au vu des débats de ce jour et lors de la commission plénière, **M. Dethiollaz** propose que le Conseil municipal maintienne sa résolution du 30 juin visant à s'opposer catégoriquement à la fermeture de l'office postal d'Avully. Il suggère également d'attendre la présentation des chiffres 2017, promise par les représentants.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de suivre les propositions émises par son président.

Le Conseil municipal décide également à l'unanimité de déléguer le Bureau, par l'intermédiaire de son président, pour envoyer des courriers aux médias, à M. Pierre Maudet, à la Poste ainsi qu'à l'ACG concernant cette question.

6. Rapport de la séance des représentants des conseils municipaux d'Avully, d'Avusy et de Cartigny du 20 novembre 2017

Mme Carmona Fischer rapporte les idées fortes qui sont ressorties de la séance :

- La commission Inter-Champagne ne doit pas faire doublon avec les réunions bisannuelles des exécutifs des communes de la Champagne.
- L'objectif principal de la commission est de soutenir des projets communs.
- La commission n'a pas forcément pour but de prendre des décisions, mais plutôt d'échanger entre communes afin de mieux se connaître, avec notamment, la présentation de mini-bilans communaux lors des rencontres, dans l'éventualité de mutualiser certains sujets.

M. Fuser confirme que ces rencontres sont importantes pour les communes et celle d'Avully en particulier. Elles permettent notamment de mieux connaître les besoins des communes voisines afin ne pas voter, le cas échéant, contre leurs intérêts. **M. Fuser** évoque le blocage par Cartigny (entre autres) du projet de développement de la zone d'activités d'Eaumorte, peut-être dû, selon **M. Fuser**, à un manque de concertation entre Cartigny et Avully.

7. Enquête publique antenne téléphonie mobile, chemin des Meurons

M. Dethiollaz ouvre le débat en rappelant que l'Exécutif s'est opposé à l'installation de l'antenne. **M. Fuser** résume la position des conseillers en estimant que cette antenne, avec les risques pour la santé qu'elle comporte, sans parler des conséquences d'ordre esthétique pour le village, n'a rien à faire dans une zone de développement et à proximité d'une école. **M. Dethiollaz** rappelle que le délai pour s'opposer est fixé au 16 décembre. Un courrier doit donc être impérativement envoyé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer le Bureau pour l'envoi d'un courrier s'opposant à ce projet.

8. Questions orales / écrites

Mme Minasso-Rota demande si la démission de **M. Gillibert** est officielle. **M. Dethiollaz** répond que **M. Gillibert** a notifié officiellement sa décision par un courrier envoyé à la Mairie ainsi qu'au service des votations-élections.

M. Tièche demande ce qu'il en est de la remise en forme du sol abîmé du préau de l'école, maintenant que le tilleul est enlevé. Selon lui, le préau dans son état actuel est dangereux. **Mme Scheibler** répond que rien n'est prévu pour le moment.

Mme Jendoubi remercie l'organisatrice du souper communal, très réussi à son goût, mais aimerait savoir pourquoi les employés communaux n'étaient pas invités. **Mme Scheibler** répond que les employés administratifs sont invités, et que l'ensemble des employés ont leur propre soirée organisée un autre jour. **M. Gandolfo** rappelle qu'une conseillère municipale s'était étonnée, il y a quelques années, de la présence à ce souper, d'employés communaux. **M. Dethiollaz**

déplore à son tour que les employés communaux ne soient pas conviés à la soirée communale. Il propose qu'ils le soient désormais. **M. Gandolfo** réagit en disant que les employés communaux sont très satisfaits de la situation actuelle, selon lui. Le sujet sera discuté par l'exécutif avec ses employés.

9. Divers

Mme Jendoubi rappelle que la prochaine commission des affaires sociales se tiendra le 11 janvier à 19h00, et qu'elle portera sur les naturalisations aussi bien que sur l'aide au Burkina Faso.

Sans autre remarque ni question, **M. Dethiollaz** souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes, une bonne nouvelle année 2018, ainsi qu'une bonne continuation à **Mme Minasso-Rota**.

La séance est levée à 19h25.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire